

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Occitanie-Pyrénées dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Occitanie-Pyrénées
11, boulevard des Récollets - 6b
CS 97802
31078 Toulouse Cedex 4
05 67 11 65 45
occitaniepyrenees@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



COMMUNE DE PORTET SUR GARONNE

Rue de l'Hôtel de Ville
31120 Portet-sur-Garonne
05 61 72 00 15
mairie@portetgaronne.fr
www.portetgaronne.fr/

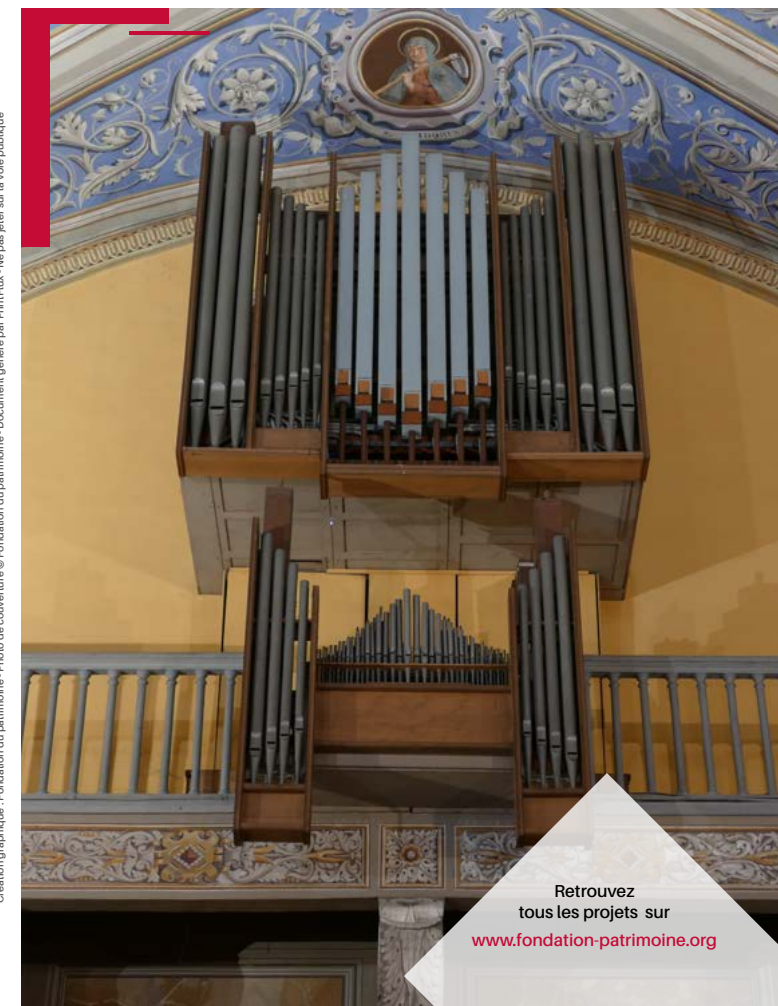


► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT-MARTIN

PORTET-SUR-GARONNE (31)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT MARTIN

L'orgue de l'église de Portet fut construit à l'origine pour la chapelle du pensionnat Saint-Joseph à Toulouse. Il fut réalisé par Baptiste Puget et inauguré en 1879. En 1932 une soufflerie électrique est installée.

Dans les années 1950, les Frères des Écoles Chrétiennes ne pouvant assumer sa restauration le mettent en vente. Le Curé de Portet, l'Abbé de l'Estoile, s'en porte acquéreur. L'orgue est remonté dans le chœur de l'église, mais pas vraiment restauré. Et pour des raisons d'économie, on remplace la Voix humaine et le Hautbois du Récit par un nasard et une cymbale.

Dans les années 1960, l'édifice est restauré.

L'orgue ne joue pour la première fois qu'en 1970, sur 4 jeux... La difficulté de placer la console sur l'étroite tribune amena à une solution de transmission électrique pour la placer au-dessus du tambour d'entrée de l'église. Dès 1977, un devis est établi pour des travaux de réparation et d'esthétique sonore. Seule la première tranche est effectuée en 1979.

APPORTEZ VOTRE SOUFFLE À LA MUSIQUE PATRIMONIALE...

L'orgue est aujourd'hui en mauvais état et ne permet plus de donner de corps, de symphonies, ni même de préludes. Il est atone car il n'a pas été accordé depuis fort longtemps. Les transmissions sont obsolètes, les moteurs de tirage de jeux sont fatigués, les parties métalliques oxydées. Des notes sont muettes ou paresseuses. La boîte expressive est hors d'usage. Près de 50% de l'orgue d'origine a disparu.

La ville a souhaité que puissent s'impliquer dans la démarche de restauration de l'instrument, qui est tout autant mémorielle que culturelle, toutes les énergies, grâce au mécénat. La restauration concernera les claviers, le pédalier, la console, la partie instrumentale et les structures porteuses, la boîte expressive, le tracé du vent, les sommiers, les tuyaux. Elle permettra demain de nouveaux concerts...

Montant des travaux	166 000 € HT
Début des travaux	Mai 2021

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/72874

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Fondation du patrimoine